



déi gréng Réiserbann
Commune de Roeser

Conseil échevinal
40, Grand'rue
L-3394 Roeser

Roeser, le 8 juillet 2024

Concerne : question écrite sur l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil

Monsieur le bourgmestre, chers échevins,

Conformément au règlement interne de notre commune, je souhaite, au nom de *déi gréng*, poser une question au sujet des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil au collège échevinal.

A l'approche des vacances scolaires et sachant que, pour des raisons de manque de personnel, il n'est pas possible pour le collège échevinal de garantir une garde d'enfants sans faille pendant la période des vacances d'été, *déi gréng* se permettent de proposer une réflexion sur la promotion de l'attractivité du travail pour le personnel concerné du SEA dans notre commune.

En raison de conditions de travail difficiles et de situations de vie compliquées, de nombreuses familles, et en particulier les familles monoparentales, ont besoin de places fiables en crèche, même pendant les vacances scolaires ! Pour le bien des enfants, la commune devrait donc faire le maximum d'efforts pour garantir l'offre de places d'accueil toute l'année, comme c'est le cas dans de nombreuses communes du Luxembourg.

Le Conseil échevinal a annoncé à plusieurs reprises qu'il était prêt à le faire et à condition d'avoir le personnel nécessaire pour garantir l'accueil pendant les vacances.

déi gréng voient une solution dans l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil. Pour savoir sur quels leviers agir afin de réduire le taux de rotation du personnel, nous proposons de lancer une enquête anonyme auprès du personnel. Cette enquête pourrait indiquer des améliorations aux conditions de travail existantes afin d'obtenir une main-d'œuvre satisfaite et loyale en nombre suffisant. C'est pourquoi nous demandons au Conseil échevinal :

Est-ce que vous voyez aussi l'opportunité de lancer une analyse sur l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil ?

Sinon, quelles solutions proposez-vous afin d'obtenir le personnel nécessaire pour améliorer le service du SEA ?

déi gréng vous remercient d'avance pour votre retour,

Conseillère pour *déi gréng* Nadine Brix

Question présentée par	Déi Gréng Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	08/07/2024 (n°34 477)
Objet	Amélioration des conditions de travail du personnel des SEA
Traitement en séance du	15 juillet 2024

Par lettre du 8 juillet 2024, communiquée par courriel le même jour la conseillère Brix, membre de la fraction de « Déi Gréng Réiserbann », a présenté une question écrite sur l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil, particulièrement pour assurer une garde d'enfants fiable pendant les vacances scolaires. Il est proposé de lancer une enquête anonyme auprès du personnel pour identifier les leviers à actionner afin de réduire le taux de rotation et d'améliorer la satisfaction des employés.

Réponse du collège échevinal

Est-ce que vous voyez aussi l'opportunité de lancer une analyse sur l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail du personnel des structures de services d'éducation et d'accueil ?

Sinon, quelles solutions proposez-vous afin d'obtenir le personnel nécessaire pour améliorer le service du SEA ?

La première question peut être répondue par l'affirmative. Une telle analyse fait partie intégrante de la déclaration de programme du collège échevinal pour la mandature 2023-2029, qui prévoit notamment une évaluation des besoins tant du personnel socio-éducatif que des parents et enfants. Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la révision des heures d'ouverture de nos structures d'accueil. Il est important de préciser que les conclusions définitives ne pourront être établies qu'après la réalisation de cette étude.

Citons toutefois déjà quelques arguments en faveur du congé collectif du SEA :

- la demande d'accueil durant les vacances scolaires est substantiellement réduite par rapport à la période scolaire. Cette diminution de la demande nécessite une réévaluation et une analyse approfondie.
- chaque parent bénéficie d'un congé légal qu'il est obligé à prendre, favorisant ainsi le bien-être des enfants en leur permettant de passer du temps de qualité avec leurs parents sur une période prolongée. Bien qu'il soit vrai que ce dernier ne doit pas nécessairement être pris pendant la période de congé collectif.
- le congé collectif du SEA n'a été pas uniquement instauré pour répondre aux besoins du service, mais également pour le bien-être des enfants, en leur offrant une pause bénéfique de l'environnement habituel de la maison relais. Sans ce congé, certains enfants risqueraient d'être inscrits pendant toute la durée des vacances, ce qui ne serait pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans l'hypothèse qu'un jour le congé collectif viendrait à être abrogé, il serait tout de même important d'introduire un congé obligatoire pour accompagner les vacances scolaires des enfants.
- le congé de trois semaines constitue un avantage concurrentiel distinctif que de nombreuses communes mentionnées par « Déi Gréng » ne sont pas en mesure de proposer, rendant nos conditions de travail plus attrayantes que celles d'autres communes.

Le parti « déi Gréng » insinue un certain turnover au sein du personnel du SEA, qui serait notamment dû à des conditions de travail inappropriées. Faute de temps, le collège n'a pas pu analyser en profondeur l'opportunité de mener une telle enquête, mais il est important de souligner deux faits significatifs bien connus des membres du conseil communal :

- Nous sommes face à un défi de taille avec le ministère de l'Éducation, qui procède à un recrutement intensif de personnel socio-éducatif, en proposant des conditions de congé très attractives qui dépassent les possibilités offertes par une commune. Ces conditions sont particulièrement recherchées par les éducateurs-trices ayant eux-mêmes des enfants.
- La suppression du congé collectif induirait une augmentation des besoins en personnel de l'ordre de 8 à 10 %, ce qui représente un défi significatif dans un marché du travail déjà restreint et presque dépourvu d'offres, comme en témoigne récemment l'appel à candidatures.

Pour finir, reste à préciser qu'il n'est pas de la responsabilité de la commune de résoudre la pénurie de personnel socio-éducatif. Cette responsabilité incombe au ministère compétent, chargé de mettre en œuvre des solutions efficaces pour répondre à ce besoin.